

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **BOSTIK-SL C780 FLEX**

- Code du produit: 9182

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

- Secteur d'utilisation

- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit

- PC10 - Les préparatifs de construction et de conception ne sont mentionnés nulle part ailleurs

- Emploi de la substance / de la préparation:

- Industrie du bâtiment : matériaux de remplissage, enduits, mortiers, argile à modeler

- Résine époxy

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

- Hersteller:

- Bostik GmbH

- An der Bundesstraße 16

- D-33829 Borgholzhausen

- Tel.: +49 5425-801-0

- Fax.: +49 5425-801-140

- Vertrieb Schweiz:

- GYSO AG

- Steinackerstrasse 34

- CH-8302 Kloten

- Tel. +41 43 255 55 55

- Mail: info@gyso.ch

- Service chargé des renseignements: Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 1)

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
ciment portland
- Mentions de danger
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Cette substance/ce mélange contient des nanoformes.

Produit de ciment dont la teneur en chrome (VI) de l'agent réducteur <0,0002% (sur la base du total

Le poids sec) a été abaissé.

· **2.3 Autres dangers**

La poussière de produit peut être irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Le ciment réagit avec l'eau pour former une solution fortement alcaline. Un contact prolongé avec du ciment ou du béton humide peut entraîner de graves brûlures, car elles ne provoquent pas de douleurs si l'on s'agenouille par exemple dans du ciment humide - même si l'on porte des pantalons longs. L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période augmente le risque de maladie pulmonaire. Le matériau devient extrêmement glissant lorsqu'il est mouillé. Provoque une légère irritation de la peau. Un contact répété peut provoquer un dessèchement ou des fissures de la peau.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).

· vPvB:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes ou très bioaccumulables (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Préparations**

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) ☠ STOT RE 1, H372 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	40-<80%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment portland ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-<10%

· Indications complémentaires:

REMARQUE [5] - Ces substances sont exemptées d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 2(7)(a) et de l'annexe V de REACH.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - Si un avis médical est requis, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:
 - Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
 - Consulter un médecin si les troubles persistent.
- Après ingestion:
 - NE PAS faire vomir.
 - En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- Indications destinées au médecin:
 - Autoprotection du secouriste : éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions oculaires. L'inhalation de concentrations élevées de poussières peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'inhalation fréquente de grandes quantités de de poussière de ciment pendant une période prolongée augmente le risque de maladie pulmonaire. Le ciment réagit avec l'eau pour former une solution fortement alcaline. Un contact prolongé avec de ciment ou de béton humide peut entraîner de graves brûlures, car elles ne provoquent aucune douleur si l'on s'agenouille par exemple dans du ciment humide - même si l'on porte un pantalon de pantalons longs.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - Porter un vêtement de protection totale.
- Autres indications
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
 - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Bien dépoussiérer.
 - Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée : +5°C - +35°C.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Classe de stockage: 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
14808-60-7 quartz (SiO₂)	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m ³ P C1a SSc;
BOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 0,1* mg/m ³ *respirable fraction
65997-15-1 ciment portland	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³ S;Staub

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 4)

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre A2/P3

- Protection des mains:

Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Epaisseur du gant > 0,7mm.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.

- Couleur:

Gris

- Odeur:

Faible, caractéristique

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 5)

· Granularité:	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	11
· Bloomgram:	
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Viscosité:	
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative:	Non déterminé.
· Masse volumique:	1,4 kg/m ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Poudre
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	100,0 %
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 6)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Volatile Organic Compounds	
· VOCV (CH):	0,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Produit durcit avec l'humidité.
- **10.2 Stabilité chimique**
Tenir à l'écart des matières incompatibles. Stable dans les conditions de stockage recommandées.
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Protéger de l'humidité. Le produit durcit avec l'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Les acides forts. Lessives fortes. Oxydants puissants. Acides de base. Aluminium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque de graves lésions des yeux.
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
--

Aucun des composants n'est compris.

CH/FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation:
Remarque: la classification des déchets peut changer en fonction de l'application du produit.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
 - Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
 - 17 00 00: Déchets de chantier et matériaux terreux
 - 17 09 00: Autres déchets de chantier (y compris déchets de chantier non triés)
 - 17 09 04: Déchets de chantier non triés, et autres déchets de chantier pollués
 - Classification: sc = les autres déchets soumis à contrôle
 - 10 00 00: Déchets des procédés thermiques
 - 10 13 00: Déchets provenant de la fabrication de ciment, de chaux et de plâtre ou d'articles et de produits dérivés
 - 10 13 06: Fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13)
 - 10 00 00: Déchets des procédés thermiques
 - 10 13 00: Déchets provenant de la fabrication de ciment, de chaux et de plâtre ou d'articles et de produits dérivés
 - 10 13 14: Déchets et boues de béton
 - Emballages non nettoyés:
 - Recommandation:
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
 - ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: **BOSTIK-SL C780 FLEX**

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· ADR/RID/ADN	
· Classe ADN/R:	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- Usage usage industriel
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
ciment portland
- Mentions de danger
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

(suite de la page 9)

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction: article 47, CAS 65997-15-1, ciment Portland (chrome réduit VI)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOCV (CH) <3%

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Service établissant la fiche technique: Département technique

· Contact: + 41 (0)43 255 55 55

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)
selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19 (correspond à (EG)
n° 1907/2006, art. 31 dans la version (EU) 2020/878)

Date d'impression : 15.05.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 15.05.2025

Nom du produit: BOSTIK-SL C780 FLEX

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
· * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 10)

CH/FR